



APERÇU DU FNB

FNB d'occasions fondamentales Humilis Symbole : HBOP Le 23 mars 2026

Gestionnaire : LongPoint Asset Management Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB d'occasions fondamentales Humilis. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec LongPoint Asset Management Inc. par téléphone au 416 861-8383 ou par écrit à l'adresse info@longpointetfs.com, ou visitez le www.longpointetfs.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	23 mars 2026	Gestionnaire du fonds :	LongPoint Asset Management Inc.
Valeur totale au 23 mars 2026* :	N/A	Gestionnaire d'investissements :	LongPoint Asset Management Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG)* :	N/A	Gestionnaire de portefeuille :	Humilis Investment Strategies, LLC
Information sur les opérations (12 mois se terminant le 23 mars 2026)		Distributions :	Annuelle
Symbole :	HBOP	Volume quotidien moyen* :	s. o.
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation* :	s. o.
Monnaie :	Dollar canadien		
Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 23 mars 2026)			
Cours du marché* :	s. o.	Écart acheteur-vendeur moyen* :	s. o.
Valeur liquidative* :	s. o.		

* Cette information n'est pas disponible parce que ce FNB est nouveau.

Pour obtenir les renseignements les plus à jour des rubriques Bref aperçu, Information sur les opérations et Information sur l'établissement du prix, visitez le www.longpointetfs.com.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le FNB d'occasions fondamentales Humilis vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant de façon opportuniste principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et de certaines sociétés américaines à grande capitalisation. Le portefeuille est conçu pour englober le mieux possible les points de vue, les thèmes et le positionnement fondamentaux à long terme du sous-conseiller de portefeuille en ce qui concerne les marchés boursiers, les secteurs et les industries, et il est construit de manière à offrir aux investisseurs des placements en actions de base à long terme de sociétés de marque réputée et de grande qualité au Canada et aux États-Unis.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 23 mars 2026. Ces placements changeront.

Dix principaux placements (23 mars 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Répartition des placements (23 mars 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

FNB d'occasions fondamentales Humilis

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement. C'est ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

LongPoint Asset Management Inc. estime que la volatilité de ce FNB comme **étant faible à moyenne**.

Comme le FNB est nouveau, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par LongPoint Asset Management Inc. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB. Le niveau peut changer au fil du temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez les rubriques concernant le niveau de risque du FNB et les facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse, au cours du marché. Le cours du marché peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote comprend deux volets : le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts du FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Elle est calculée après la fin de chaque jour de bourse et correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

FNB d'occasions fondamentales Humilis

- La valeur liquidative sert à calculer les renseignements financiers communiqués, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : au moyen d'**ordres au marché** et d'**ordres à cours limité**. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment pendant le jour de bourse.

À qui le FNB est-il destiné?

Le FNB convient aux investisseurs qui :

- Cherchent une croissance du capital à long terme en investissant de manière opportuniste, principalement dans des titres de participation à grande capitalisation d'entreprises canadiennes et de certaines entreprises américaines.
- Sont à l'aise avec un niveau de risque moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,50 % de la valeur du FNB.

Comme le FNB est nouveau, ses frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

3. Commission de suivi

Une commission de suivi est une commission versée tant que vous détenez le FNB. Elle est versée pendant toute la période où vous détenez le FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu de la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec LongPoint Asset Management Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

LongPoint Asset Management Inc.
390 Bay Street, Suite 922
Toronto, ON, M5H 2Y2

Téléphone : 416 861-8383
Courriel : info@LongPointETFs.com
Site Web : www.LongPointETFs.com